

Compte rendu de la séance du 16 octobre 2019

Secrétaire de la séance : Audrey LORIOT

Ordre du jour:

- délibération pour autorisation du Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, la CAF, le Département, la Région, pour l'aménagement des espaces verts et l'achat du mobilier (des classes et des espaces périscolaires), dans le cadre du chantier d'extension de l'établissement.
- délibération sur le nouveau contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion des Vosges (2020-2025).
- décision modificative n°1.
- avenant n°1 sur les travaux d'extension.
- informations diverses : avancée des travaux, plan BCD,

début de la séance à 20h30.

Monsieur le Président ouvre la séance par une minute de silence en mémoire de Monsieur Alain Godard, jusqu'alors membre du conseil syndical et Maire de Xaronval.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de rajouter deux votes à l'ordre du jour :

- l'embauche d'une personne supplémentaire dans l'équipe d'animation pendant les midis scolaires.
- l'installation de panneaux routiers devant l'école (route départementale).

Subventions espaces verts et mobilier (2019 205)

Le Président a besoin de l'autorisation du conseil pour effectuer les demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs pour le projet d'aménagement des espaces verts et l'investissement du nouveau mobilier nécessaires dans le cadre de l'extension de l'établissement scolaire encore en cours.

Les abords de l'école et notamment la butte qui a été creusée pour l'extension de l'école laissent apparaître de grands talus difficiles d'entretien à l'avenir. Il est proposé de les aménager pour retenir la terre (sécurité) et réduire la charge d'entretien par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de soutenir cette demande de subvention.

Conventions PREVOYANCE (2019 206) et SANTE (2019 207).

Le Président rappelle que le SIVS Terre de Légendes, en date du 10/10/18, s'est positionné favorablement à l'appel d'offre du Centre de Gestion au moment où celui-ci prospectait les différents organismes capables de proposer une offre santé et prévoyance aux agents. Cette précédente délibération n'engageait en rien la collectivité et aujourd'hui, le CDG88 appelle les employeurs à se positionner sur leur adhésion ou non aux nouvelles conventions de groupe sur la période 2020-2024.

Après un échange sur les pratiques de certaines communes et communautés de communes, il est convenu ce qui suit :

- pour le maintien de salaire : le SIVS proposera effectivement à ses agents d'adhérer à cette offre ; cette décision est prise à l'unanimité. La collectivité participera mensuellement selon la grille de base indiquée par le CDG88.

- pour la mutuelle santé : les élus décident de proposer les deux formules induites par cette convention à leurs agents (15 votes favorables, 2 abstentions) ; la collectivité participera là encore selon la grille de base indiquée par le CDG88.

Les élus prennent note que cette nouvelle délibération n'engage le SIVS Terre de Légendes si et seulement si l'une des agent se montre intéressée par la convention. Chacune des convention coûtera par ailleurs 50 euros annuellement à l'employeur (frais d'adhésion).

Avenant travaux d'extension (2019 208)

Le Président informe les membres du conseil syndical qu'une modification supplémentaire aux travaux initialement prévus a du être opérée : en effet, malgré la visite obligatoire sur le chantier en début de projet, deux entreprises ne se sont pas entendues sur la manière d'accéder au vide-sanitaire existant.

Cette modification induit un avenant, le premier sur ce projet.

Pour pouvoir signer cet avenant, le Président demande l'autorisation spécifique (L. 2122-22-4 du CGCT). Présentant le devis à l'assemblée, celle-ci donne son autorisation à l'unanimité. Le coût de cette modification est de 2 400 euros TTC.

Recrutement le midi (2019 209)

Le Président expose aux élus les différents taux de fréquentation des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire depuis la rentrée scolaire 2019 (moyennes). Les effectifs se confirment depuis plusieurs semaines et il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un agent supplémentaire pour respecter les taux d'encadrement que prévoit le code de l'action sociale et des familles.

Taux de fréquentation aux différents accueils depuis la rentrée 2019 :

Accueil périscolaire	Matin	15 enfants en moyenne par matinée
	Midi	81 enfants en moyenne par jour (avec un « record » de 93 enfants le 13/09) l'effectif maximum autorisé étant 96.
	Soir	25 enfants en moyenne par soir
Accueil périscolaire	Mercredi	13 enfants par mercredi en moyenne 8 enfants le midi en moyenne
Accueil extrascolaire	Du lundi au vendredi inclus	38 enfants par jour en moyenne (18 inscrits à la veillée du 23/10)

Aujourd'hui, l'équipe du midi est en difficulté :

- Nombreux maternelles (jusqu'à 39 enfants de moins de 6 ans)
- Des enfants pas encore propres qui portent des couches !!

L'équipe déclarée aujourd'hui est composée de 8 agents pour une moyenne de 81 enfants le midi (1 adulte pour 10 enfants officiellement).

En sachant que :

- 2 membres de l'équipe opèrent des tâches autres que la gestion du groupe donc le ratio est plutôt de « 1 adulte pour 14 enfants »,
- La direction ne compte pas dans les taux d'encadrement au-delà de 50 mineurs, donc le ratio tombe à « 1 adulte pour 16 enfants »,
- La loi prévoit un assouplissement des taux d'encadrement pour les accueils périscolaires qui justifient d'un PEDT et passe de :

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans (sans PEDT) à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (avec PEDT) et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans (sans PEDT) à 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (avec PEDT).

Nos besoins sont donc les suivants :

- 3 animatrices pour le service des maternelles (calculs basés sur 45 enfants)
- 3 animatrices pour le service des primaires (calculs basés sur 55 enfants)

Soit une équipe totale de 6 animatrices pour le service d'animation.

(pour information, lorsque les groupes d'âges sont mêlés, le taux d'encadrement le plus contraignant s'applique, en l'occurrence il faudrait donc 7 animateurs s'il n'y avait qu'un seul service avec cet effectif).

Il y a donc nécessité d'embaucher une personne le temps du midi 11h45-13h45, en sachant que ce contrat pourrait être amené à remplacer les absences imprévues, mais aussi travailler pendant les centres de loisirs (donc moins d'heures complémentaires pour l'équipe actuelle...).

Le SIVS Terre de Légendes emploiera une personne supplémentaire à partir de la rentrée scolaire du 04/11/2019. Cette décision fait l'unanimité.

DM2-2019 (2019 210)

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1522.56	
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	-1522.56	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Panneaux routiers.

Depuis de nombreuses années maintenant, le SIVS Terre de Légendes et la commune de Savigny réclament aux services départementaux de signaler sur cette route assez fréquentée (limitée à 80km/h) la présence d'une école et de jeunes enfants à proximité de la route.

Systématiquement, la demande est refusée.

A ce jour, un devis est présenté aux membres du comité syndical et estime à près de 6 500 euros la pose et fourniture de deux panneaux de type A13a ("endroit fréquenté par des enfants").

Les élus demandent à étudier d'autres offres. Mr Jean-Luc Thierry se propose de chercher d'autres solutions pour la mise en place de ce panneau de signalisation.

Le budget du SIVS portera cette installation (paiement de la facture ou subvention à la commune de Savigny).

Fin de la séance à 22h00.